

Annexe 2 : Prescriptions des gestionnaires de voiries, d'ouvrages d'art, d'équipements routiers et de passages à niveau

Gestionnaire	Code de la prescription générale	Prescription générale	Code de la prescription particulière	Prescription particulière
Département de la Meuse (CD 55)	PGCD55	<p>Le transporteur prendra impérativement contact, 1 semaine à l'avance, avec l'Agence Départementale d'aménagement concernée du Département pour l'informer de la date et heure de son passage et s'assurer que la capacité de l'itinéraire ne sera pas temporairement réduite par des interventions.</p> <p>Consultez notre site d'information pour connaître les chantiers en cours de réalisation : <a href="http://www.meuse.fr">www.meuse.fr</a>.</p> <p>Les transporteurs devront respecter les obligations de l'article 18 de l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque (reconnaissance d'itinéraires).</p> <p>En raison des surcharges apportées, le convoi circulera seul, au pas et dans l'axe des ouvrages d'art.</p> <p>Conditions générales d'emprunt du réseau :</p> <p>Dans le cadre de l'autorisation sur réseau, la circulation est autorisée dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- longueur : 30 mètres ;</li> <li>- largeur : 4,50 mètres ;</li> <li>- hauteur : jusqu'à 4,50 mètres si l'itinéraire le permet</li> </ul>	PP1CD55	Prendre contact avec l'Agence Départementale d'Aménagement (A.D.A.) de Bar le Duc. Tel: 03 29 77 78 70 ou par Email: <a href="mailto:ada-bar@meuse.fr">ada-bar@meuse.fr</a>
			PP2CD55	Prendre contact avec l'Agence Départementale d'Aménagement (A.D.A.) de Commercy. Tel: 03 29 89 00 59 ou par Email: <a href="mailto:ada-commercy@meuse.fr">ada-commercy@meuse.fr</a>
			PP3CD55	Prendre contact avec l'Agence Départementale d'Aménagement (A.D.A.) de Stenay. Tel: 03 29 80 30 20 ou par Email: <a href="mailto:ada-stenay@meuse.fr">ada-stenay@meuse.fr</a>
			PP4CD55	Prendre contact avec l'Agence Départementale d'Aménagement (A.D.A.) de Verdun. Tel: 03 29 80 52 70 ou par Email: <a href="mailto:ada-verdun@meuse.fr">ada-verdun@meuse.fr</a>
			PP6CD55	D36 à Pagny sur Meuse : attention le passage sous la N4 est limité à 4m18.
Ville de Bar le Duc	PGBARLE	Circulation interdite dans Bar le Duc du lundi au samedi : de 7h00 à 9h00 / de 11h00 à 14h30 / de 17h00 à 19h00		
Ville de Verdun	PGVERDU	Circulation et stationnement interdits dans Verdun du lundi au samedi : de 7h00 à 9h00 / de 11h30 à 14h00 / de 17h30 à 19h00		
Direction Inter départementale des Routes de l'Est (DIR Est)	PGDIRE	<p>Conditions générales d'emprunt du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pétitionnaire doit impérativement reconnaître l'itinéraire avant le transport, s'assurer que les caractéristiques géométriques du convoi s'inscrivent tout au long du parcours, notamment dans les traversées d'agglomérations, l'emprunt des carrefours, des giratoires...etc...</li> <li>- Dépose et repose signalisation amovible lors du passage du convoi.</li> <li>- Les convois nécessitant des mesures d'exploitation particulières (contre-sens, basculement, démontage d'équipements de la route, etc.) n'entrent pas dans le cadre de cette procédure mais dans le cadre d'une demande expresse individuelle (autorisation cas par cas).</li> <li>- La vérification des hauteurs sous ouvrages reste de la responsabilité du transporteur.</li> <li>- Le transporteur informera les CEI concernés par le passage du convoi au moins 10 jours avant la date de passage. Cette information prendra la forme d'un courrier ou d'un mail ou d'une télécopie. Le document doit indiquer les caractéristiques du convoi, la date de passage de celui-ci et l'heure approximative d'arrivée sur le secteur du centre autoroutier.</li> </ul> <p>Les chantiers routiers étant prioritaires sur les convois exceptionnels, il appartient au pétitionnaire de se renseigner auprès des CEI précités sur l'éventuelle programmation de chantiers pendant la période visée. Les dates de passage du convoi seront fixées en conséquence".</p>	PP1DIRE	Le convoi devra impérativement emprunter l'ouvrage en circulant seul, au pas et à l'axe de l'ouvrage. Aucun autre véhicule, léger ou lourd ne devra franchir l'ouvrage simultanément au convoi.
			PP2DIRE	Le convoi devra impérativement franchir l'ouvrage seul. Aucun autre véhicule, léger ou lourd ne devra franchir l'ouvrage simultanément au convoi. Aucune prescription de vitesse n'est imposée dans ce cas.
			PP3DIRE	Lors du franchissement de l'ouvrage, seuls des véhicules légers pourront se trouver sur l'ouvrage simultanément au convoi. Aucune prescription de vitesse n'est imposée dans ce cas.
			PP7DIRE	<p>- Pour les convois de plus de 5 m de largeur et de plus de 30 m de longueur, le permissionnaire doit informer le CISGT Myrabel de son passage, par mail à l'adresse <a href="mailto:mirabel-te.dir-est@developpement-durable.gouv.fr">mirabel-te.dir-est@developpement-durable.gouv.fr</a>, au plus tard trois jours avant chaque date de passage en précisant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* la date et la plage horaire retenues;</li> <li>* les numéros d'immatriculation, le genre et la marque du véhicule</li> <li>* les références de l'autorisation individuelle de transport exceptionnel.</li> </ul> <p>Cet avis de passage doit être présenté lors des contrôles.</p> <p style="text-align: right;">Le CISGT</p> <p>Myrabel peut notifier au permissionnaire, au plus tard un jour avant la date du passage, un désaccord technique qui nécessite son report à une date ultérieure.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La circulation des convois de largeur supérieure à 5 m doit impérativement s'effectuer entre 22h et 5h.</li> <li>- La circulation des convois de largeur supérieure à 7 m doit impérativement s'effectuer sous escorte des Forces de l'Ordre.</li> </ul> <p style="text-align: right;">En outre, le centre d'entretien et d'intervention (CEI) concerné</p>
			PP26DIRE55	N4 à Ligny en Barrois : attention, le passage sous la bretelle d'accès à la N135 est limité à 4,44 m de haut dans le sens Nancy – Paris.
SANEF	PGSANEF	Passage seul du convoi sur l'ouvrage	PP1SANEF0A	Pont route de Manheulles sur RD903 : O.A. limité à 72 tonnes. Roulez au pas et dans l'axe.
Passages à niveau gérés par la SNCF et RFF	PGSNCF	<p>La liste des passages à niveau est reprise en annexe 7.</p> <p>Le transporteur devra se conformer aux prescriptions générales de SNCF RESEAU : Version du 11/09/2017.</p>	PP1SNCFPN	Passage à niveau électrifié

**Annexe 3 : voies constituant le réseau "120 tonnes" accessible aux convois de moins de 120 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes à l'essieu et plus de 1,36m entre les essieux**

Nom de la voie autorisée	Gestionnaire de la voie	Depuis	Commune	Jusqu'à	Commune	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
RN4	DIRE	Limite 52/55	Ancerville	Ech N4/D36	Pagny sur Meuse	PGDIRE	PP7DIRE PP1DIRE(sens2) PP3DIRE(sens2)
RD36	CD 55	Ech N4/D36	Pagny sur Meuse	Gir D36/D636	Pagny sur Meuse	PGCD55	PP2CD55 PP6CD55
RD636	CD 55	Gir D36/D636	Pagny sur Meuse	Limite 54/55	Pagny sur Meuse	PGCD55 PGSNCF	PP2CD55 PP1SNCFPN
RD906	CD 55	Limite 54/55	Rouvres en Woevres	Gir D603/D906	Etain	PGCD55	PP4CD55
RD603	CD 55	Gir D603/D906	Etain	Gir D603/D618	Etain	PGCD55	PP4CD55
RD618	CD 55	Gir D603/D618	Etain	Limite 54/55	Arrancy sur Crusne	PGCD55	PP4CD55

**Annexe 4 : voies constituant le réseau "94 tonnes" accessible aux convois de moins de 94 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes par essieu et plus de 1,36 m entre les essieux**

Nom de la voie autorisée	Gestionnaire de la voie	Depuis	Commune	Jusqu'à	Commune	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
RN4	DIRE	Limite 52/55	Ancerville	N4/D36	Pagny sur Meuse	PGDIRE	PG7DIRE PP1DIRE(sens2)
RD36	CD 55	Ech N4/D36	Pagny sur Meuse	Gir D36/D636	Pagny sur Meuse	PGCD55	PP2CD55 PP6CD55
RD636	CD 55	Gir D36/D636	Pagny sur Meuse	Limite 54/55	Pagny sur Meuse	PGCD55 PGSNCF	PP2CD55 PP1SCNFPN
RD964	CD 55	Limite 08/55	Moulins Saint Hubert	Gir D947/D964	Stenay	PGCD55	PP3CD55
RD947	CD 55	Gir D947/D964	Stenay	Inter D69/D947	Baalon	PGCD55	PP3CD55
RD69	CD 55	Inter D69/D947	Baalon	Inter D69/D905	Jametz	PGCD55	PP3CD55
RD905	CD 55	Inter D69/D905	Jametz	Inter D65/D905	Villé devant Chaumont	PGCD55	PP3CD55
RD65	CD 55	Inter D65/D905	Villé devant Chaumont	Inter D65/D603	Etain	PGCD55	PP4CD55
RD906	CD 55	Gir D603/D906	Etain	Limite 54/55	Rouvres en Woevres	PGCD55	PP4CD55
RD618	CD 55	Limite 54/55	Arrancy sur Crusne	Gir D603/D618	Etain	PGCD55	PP4CD55
RD603	CD 55	Inter D65/D603	Etain	Gir D603/D908	Boinville en Woevre	PGCD55	PP4CD55
RD908	CD 55	Gir D603/D908	Boinville en Woevre	Gir D903/D908	Fresnes en Woevre	PGCD55	PP4CD55
RD903	CD 55	Gir D903/D908	Fresnes en Woevre	Limite 54/55	Latour en Woevre	PGCD55	PP4CD55

**Annexe 5 : voies constituant le réseau "72 tonnes" accessible aux convois de moins de 72 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes par essieu et plus de 1,36 m entre les essieux**

Nom de la voie autorisée	Gestionnaire de la voie	Depuis	Commune	Jusqu'à	Commune	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
RD636	CD 55	Limite 54/55	Pagny sur Meuse	Gir D36/D636	Pagny sur Meuse	PGCD55 PGSNCF	PP2CD55 PP1SNCFPN
RD36	CD 55	Gir D36/D636	Pagny sur Meuse	Ech N4/D36	Pagny sur Meuse	PGCD55	PP2CD55 PP6CD55
RN4	DIRE	Ech N4/D36	Pagny sur Meuse	Limite 52/55	Ancerville	PGDIRE	PP7DIRE PP2DIRE(sens2)
RN135	DIRE	Ech N4/N135	Ligny en Barrois	Gir N135/D694/D1916	Bar le Duc	PGDIRE PGBARLE PGSNCF	PP7DIRE PP3DIRE
RN135	DIRE	Ech N4/N135	Ligny en Barrois	Inter N135/D156/Bd Raymond Poincaré	Ligny en Barrois	PGDIRE PGBARLE PGSNCF	PP7DIRE PP3DIRE
Boulevard Raymond Poincaré	Commune de Ligny en Barrois	Inter N135/D156/Bd Raymond Poincaré	Ligny en Barrois	Inter D966/Bd Raymond Poincaré	Ligny en Barrois		
RD966	CD 55	Inter D966/Bd Raymond Poincaré	Ligny en Barrois	Gir D966/Av Louis Dodin	Ligny en Barrois	PGCD55	PP1CD55
Avenue Louis Dodin	Commune de Ligny en Barrois	Gir D966/Av Louis Dodin	Ligny en Barrois	Inter D156/Av Louis Dodin	Ligny en Barrois		
RD156	CD 55	Inter D156/Av Louis Dodin	Ligny en Barrois	Inter N135/D156/Bd Raymond Poincaré	Ligny en Barrois	PGCD55	PP1CD55
RD156B	CD 55	Inter D156/Av Louis Dodin	Ligny en Barrois	Inter D156/D156B	Ligny en Barrois	PGCD55	PP1CD55 + PP7CD55
RD964	CD 55	Limite 08/55	Moulins Saint Hubert	Gir D947/D964	Stenay	PGCD55	PP3CD55
RD947	CD 55	Gir D947/D964	Stenay	Inter D69/D947	Baalon	PGCD55	PP3CD55
RD69	CD 55	Inter D69/D947	Baalon	Inter D69/D905	Jametz	PGCD55	PP3CD55
RD905	CD 55	Inter D69/D905	Jametz	Inter D65/D905	Villé devant Chaumont	PGCD55	PP3CD55
RD65	CD 55	Inter D65/D905	Villé devant Chaumont	Inter D65/D603	Etain	PGCD55	PP4CD55
RD603	CD 55	Inter D65/D603	Etain	Gir D603/D908	Boinville en Woevre	PGCD55	PP4CD55
RD908	CD 55	Gir D603/D908	Boinville en Woevre	Gir D903/D908	Fresnes en Woevre	PGCD55	PP4CD55
RD903	CD 55	Gir D903/D908	Fresnes en Woevre	Limite 54/55	Latour en Woevre	PGCD55	PP4CD55
RD906	CD 55	Limite 54/55	Rouvres en Woevres	Gir D603/D906	Etain	PGCD55	PP4CD55
RD603	CD 55	Limite 51/55	Les Islettes	Inter D330/D603	Verdun	PGCD55 PGVERDU PGSNCF	PP4CD55
RD330	CD 55	Inter D330/D603	Verdun	Gir D964/D930/D330	Verdun	PGCD55 PGVERDU	PP4CD55
RD903	CD 55	Gir D964/D930/D330	Verdun	Gir D903/D908	Fresnes en Woevre	PGCD55 PGVERDU PGSANEF	PP4CD55 PP1SANEF
RD618	CD 55	Limite 54/55	Arrancy sur Crusne	Gir D603/D618	Etain	PGCD55	PP4CD55

**Annexe 6 : ouvrages et équipements dont le franchissement est autorisé dans le respect des caractéristiques maximales et des prescriptions - ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement auprès de la DDT 55 - ouvrages dont le franchissement est interdit aux convois dépassant les limites de charge**

Ne sont repris que les ouvrages d'art et les équipements de la route pour lesquels les caractéristiques maximales sont inférieures à celles du réseau sur lequel ils sont situés ou lorsqu'ils sont assortis d'une prescription particulière

**1. Ouvrages d'art et équipements de la route dont le franchissement est autorisé dans le respect des caractéristiques maximales et des prescriptions**

Nom de la voie	Gestionnaire de la voie	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Coordonnée X (Lambert 93)	Coordonnée Y (Lambert 93)	Distance au point de repère de la voie portée (PR + abscisse)	Nature du franchissement	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Caractéristiques maximales des convois			Sens de circulation pour les voies à sens unique	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
											Largeur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Hauteur maximale (m)			
RN 4	DIRE	OA	N0040350	RD 36	900 529	6 846 163		Voie portée	PAGNY SUR MEUSE	DIRE			4,18		PGCD55	PP6CD55
RN 4	DIRE	OA					59+0032	Voie portée		DIRE					PGDIRE	PP3DIRE(sens2)
RN 4	DIRE	OA		RD 36d				Voie franchie	TROUSSEY	CD 55			5,05	1		
RN 4	DIRE	OA		RD 36d				Voie franchie	TROUSSEY	CD 55			4,56	2		
RN 4	DIRE	OA					55+0012	Voie portée	TROUSSEY	DIRE					PGDIRE	PP3DIRE(sens2)
RD 964	CD Meuse	OA	N0040260	RN 4	8 930 002	6 846 662		Voie franchie	VOID VACON	DIRE			4,42	1		
RD 964	CD Meuse	OA	N0040260	RN 4	8 930 002	6 846 662		Voie franchie	VOID VACON	DIRE			4,73	2		
RN 4	DIRE	OA		RD 184				Voie portée	MENIL LA HORGNE	DIRE			4,55			
RN 4	DIRE	OA		RD 156			37+0340	Voie portée	SAINT AUBIN SUR AIRE	DIRE					PGDIRE	PP1DIRE(sens2) PP2DIRE(sens2)
RN 4	DIRE	OA		RN 135				Voie franchie	LIGNY EN BARROIS	DIRE			4,77	1		
RN 4	DIRE	OA		RN 135				Voie franchie	LIGNY EN BARROIS	DIRE			4,44	2	PGDIRE	PP26DIRE55
RN 4	DIRE	OA		RD 169				Voie portée	MAULAN	DIRE			4,52			
RN 4	DIRE	OA		CR				Voie franchie	STAINVILLE	CD 55			4,78	1		
RN 4	DIRE	OA		CR				Voie franchie	STAINVILLE	CD 55			4,54	2		
RN 4	DIRE	OA		RD 25				Voie franchie	AULNOIS EN PERTHOIS	CD 55			4,52	1		
RN 4	DIRE	OA		RD 25				Voie franchie	AULNOIS EN PERTHOIS	CD 55			4,52	2		
RN 135	DIRE	OA					15+0230	Voie portée	LIGNY EN BARROIS	DIRE					PGDIRE	PP3DIRE
RN 135	DIRE	OA					15+0918	Voie portée	LIGNY EN BARROIS	DIRE					PGDIRE	PP3DIRE
RD 903	CD 55	OA	D9030006	A 4	888 281	6 893 701	14+0935	Voie portée	MANHEULLES	SANEF					PGSANEF	PP1SANEF0A

**2. Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement auprès de la DDT**

Nom de la voie	Gestionnaire de la voie	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Coordonnée X (Lambert 93)	Coordonnée Y (Lambert 93)	Distance par rapport au point de repère de la voie (PR + abscisse)	Nature du franchissement	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Demande de raccordement si la charge totale dépasse	Demande de raccordement si la charge à l'essieu dépasse	Code de la prescription générale (voir annexe 2)	Code de la prescription particulière (voir annexe 2)

**3. Ouvrages dont le franchissement est interdit aux convois dépassant les limites de charge**

Nom de la voie	Gestionnaire de la voie	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Coordonnée X (Lambert 93)	Coordonnée Y (Lambert 93)	Distance par rapport au point de repère de la voie (PR + abscisse)	Nature du franchissement	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Limites de charge		Code de la prescription générale (voir annexe 2)	Code de la prescription particulière (voir annexe 2)
											Charge totale maximale	Charge à l'essieu maximale		

## Annexe 7 : passages à niveau dont le franchissement est autorisé dans le respect des caractéristiques maximales et des prescriptions

Nature de l'ouvrage	N° du passage à niveau	Ligne	X	Y	de	à	PK de la voie ferrée	Gestionnaire du passage à niveau	Département	Commune	Voie routière	Largeur de chaussée en m	Longueur de traversée du passage à niveau en m	ligne électrifiée	Présence d'un portique G3 Hauteur limite indiquée sur le panneau B12 en m	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
Passage à niveau	90	26000						RFF	55	PAGNY SUR MEUSE	RD 636			OUI	4,80	PPGSNCFPN	PP1SNCFPN
	3	27000						RFF	55	Velaines	N135			NON		PPGSNCFPN	
	10	27000						RFF	55	Ligny en Barrois	N135			NON		PPGSNCFPN	
	70	85000						RFF	55	Clermont en Argonne	RD603			NON		PPGSNCFPN	
	73	85000						RFF	55	Clermont en Argonne	RD603			NON		PPGSNCFPN	
	82	85000						RFF	55	Dombasle en Argonne	RD603			NON		PPGSNCFPN	
	90	85000						RFF	55	Nixéville Blercourt	RD603			NON		PPGSNCFPN	
	95	85000						RFF	55	Nixéville Blercourt	RD603			NON		PPGSNCFPN	
	98	85000						RFF	55	Verdun	RD603			NON		PPGSNCFPN	